

Quelques semaines après cette bizarre discussion entre un professeur de la faculté et son élève, un procès était pendant au tribunal civil de la Seine, jugeant corectionnellement.

Deux individus s'accusaient mutuellement de soustraction frauduleuse d'un assignat d'un mérite tout particulier.

L'un réclamait la possession du lit assignat comme lui ayant été ravi par ruse et pendant sa maladie ; l'autre prétendait cette possession comme légitimement sienne, et, en conséquence de ça, confessait avoir disposé de l'objet à son bon plaisir. Les deux adversaires avaient donné les mêmes preuves morales de leur possession à leurs avocats, qui, n'ayant rien de plus palpable que la parole de leurs clients, ne savaient trop sur quelle base établir l'édifice de leur éloquence.

Cette cause, remise déjà à huitaine sur l'espoir de quelques éclaircissements, devait être enfin définitivement jugée ce jour-là. Une première affaire la précédait, et les deux contendans attendaient patiemment dans la salle des Pas-Perdus, que leur tour vint d'exposer leurs griefs devant leurs juges.

L'un des deux, dans la maturité de l'âge, portant la tête haute, le regard assuré, semblait certain de son succès. Son seul moyen de défense était de dire à qui voulait l'entendre : Je plaide contre un fou.

L'autre adversaire était un petit vieillard à l'air ingénu et timide, presque tremblant, qui n'avait jamais mis le pied dans aucun prétoire judiciaire, et qui se trouvait tellement étourdi, si fort décontenancé de se voir au milieu de la foule des robes noires et des bonnets carrés, obligé presque de paraître et de parler en public, qu'il en perdait quasi la tête à l'avance.

Un seul homme, un ami, ne perd pas courage en ce moment critique : c'est le jeune docteur M... Il connaît les malheurs, la vie entière du vieux cocher ; il sait son bon droit, il croit à sa vertu sur sa tête.

Tout à coup Jacques Riault, jusques là silencieux et comme absorbé dans ses tristes réflexions, s'arrête : il quitte brusquement le bras du jeune médecin, il fait quelques pas, et joint ses deux mains en levant les yeux au ciel.— Il venait de reconnaître l'image révéérée d'un grand magistrat, dont les traits remplissaient encore tout son souvenir. Il était devant la statue de Lamignon de Malesherbes.— O ! saint homme, s'écria-t-il d'une voix émue, courageux défenseur de l'opprimé, sors donc de ta tombe de martyr, et viens parler pour moi.

Au même instant, et comme il allait entrer enfin dans le sanctuaire de la loi, Jacques se sentit frapper familièrement sur l'épaule : un gros papa, à visage fortement enluminé, lui serra la main.— Comment tu ne me reconnais pas vieux ? la vue est donc bien baissée !

— Si fait, si fait, vraiment !.. je ne me trompe pas, c'est Jean Vignon.— En personne naturelle ; toujours ami de la joie, malgré les cheveux qui blanchissent ; sellier-maître dans les chasseurs de Berry, et fournisseur des écuries du prince. Il faut suivre le torrent, n'est-ce pas, et prendre le tems comme il vient. Ah ! ça, et que diable viens-tu faire ici ?— J'ai un procès, mon ami.— Un procès, toi ! voilà du nouveau ! Je ne t'ai jamais connu amateur de la chicane, Eh ! bon Dieu ? c'est comme moi, mon pauvre Jacques, je plaide en séparation avec ma femme.— Bah !— On vient de nous mettre dos à dos ; nous y étions déjà, depuis huit ans ; la belle justice !

Le bonhomme était moins abattu, moins craintif, il se voyait accompagné de trois amis, cela lui rendait la confiance. Il n'avait plus si peur.

Les deux avocats parlèrent à merveille ; chacun d'eux trouva dans l'assignat contesté un drame tout intime palpant d'intérêt, en faveur de son client. Le conseil de l'ancien cocher de sacre fit valoir les soixante ans de probité de celui dont il défendait la cause.

L'avocat de l'ex-infirmier, rusé compère, se garda bien d'attaquer violemment le vieux cocher, sa partie adverse, dont le visage calme et ingénu, les beaux cheveux blancs avaient semblé inspirer quelque intérêt, il poussa l'astuce de l'art jusqu'à faire aussi l'éloge de cet honnête sexagénaire, dont les antécédens n'avaient rien que d'honorable. Mais il fallait en faire l'aveu pénible, la santé de ce malheureux vieillard, affaiblie depuis nombre d'années, avait fini par une atteinte trop constatée des facultés intellectuelles.

L'habile orateur commença l'éloge le plus pompeux de son client. Non-seulement le nommé Gatien était blanc comme neige dans cette affaire véritablement déplorable, victime d'une agression dépouillée même de vraisemblance, mais c'était un citoyen honorable que l'on pouvait citer, à toutes les époques de sa vie, comme un modèle de dévouement et de loyauté. Bien jeune encore, il avait pris du service. Cet assignat, qu'on l'accusait d'avoir dérobé, il était tombé entre ses mains comme miraculeusement dans un jour à jamais funèbre pour la France, il l'avait conquis, pour ainsi dire, à la pointe de l'épée, il avait même payé de son sang ce précieux souvenir de son premier maître. Plus tard, il fallait suivre cet intrépide soldat dans les rangs de notre brave armée ; blessé, fait prisonnier en Espagne, gémissant près de sept années sur les pontons anglais, sortant de cette dure captivité couvert de cicatrices, affaibli par les privations, par les mauvais traitements, que fait Gatien, Messieurs ? souffrant lui-même, il se voue au soulagement de la souffrance ; il suit nos ambulances, il pense les blessés, il ensevelit les morts. Distingué dans ces travaux incessans et tout de charité par une de nos illustrations médicales, il est admis comme sous-infirmier dans un des premiers hospices de Paris.

— Bravo ! bravo ! s'écrie tout à coup une voix sonore au milieu de l'audience attentive et silencieuse ; c'est superbe, c'est magnifique ; c'est grand dommage vraiment qu'il n'y ait pas un mot de vérité.— Que l'on fasse sortir

l'interrupteur, dit le président ; nul n'a le droit de prendre la parole devant le tribunal s'il n'y est invité.

L'auditoire pensa d'abord que cette irrévérence ne pouvait venir que de celui qu'on lui avait signalé comme atteint de démence. Mais, le pauvre fou, ou soi-disant tel, la tête dans ses deux mains, pleurait à chaudes larmes, et ne songeait pas le moins du monde à troubler l'avocat plaidant dans sa péroraison.

L'interrupteur était un bonhomme joufflu, aux cheveux argentés, au teint de vermillon, et qui s'essuyait à chaque minute le front couvert de sueur.

Loin de s'intimider de l'interpellation du magistrat, ce singulier personnage continua son discours :— Ah ! dam ! mon président, dit-il, j'en suis bien fâché, voyez-vous ; mais quand on entend des meneries plus grosses que des maisons, ça fait suer, voyez-vous.

Ce disant, le nouvel orateur passait encore son mouchoir sur son front.— Savez-vous quelque chose qui puisse écisirer la cause ?— Je le crois bien, mon président. D'abord, je sais que Jacques Riault, qui est là, qui pleure de chagrin, est un parfait honnête homme, un bon père de famille ; je le connais depuis tout-à-l'heure trente-sept ans, nous sommes entrés ensemble dans les écuries du roi. Lui toujours attaché à la famille royale, à preuve qu'il est venu me trouver le 26 janvier pour me décider à fuir un coup de main avec lui pour sauver le roi. Moi, je n'étais pas si chaud, mon président, parce que le grand couvert m'a toujours chiffonné, voyez-vous, et que je confectionnais des fourreaux de sabre pour la république.— Ne sortez point des faits qui intéressent la cause.— Pour le nommé Gatien dit Joli-Cœur, c'est un autre genre. Ce petit Monsieur en robe noire vous parle de sa probité et de sa bravoure : mais entre nous, mon magistrat, il n'y a pas mal à rabattre sur ce compte-là. D'abord le susdit, quoiqu'il n'eût alors que dix-sept ans environ, ne pouvait guère se trouver sur la place Louis XV, le 21 janvier 93, occupé à ramasser des assignats, puisqu'à cette époque il était aux Madelonnettes pour cause de filouterie, et qu'il avait encore deux ans à faire.

Un murmure de surprise s'éleva de tous les bancs de la salle et eut de l'écho jusque dans le prétoire.

Jean Vignon continua :— Gatien, dit Joli-Cœur, n'a jamais été en Espagne ; je l'ai connu assez mauvais soldat dans le 6e. hussards, où j'avais l'avantage d'être maître sellier ; l'histoire de sa captivité est ce qu'il y a de plus véritable ; seulement, il serait à propos de changer les pontons anglais contre la rhade de Rochefort, où il a passé sept ou huit ans de sa belle jeunesse comme déserteur à l'intérieur, ayant dans sa fugue emporté le housicot de deux camarades, voire même une paire de pistolets de Maubeuge, qui appartenait à votre serviteur.

Quant aux blessures de ce vaillant guerrier, ajouta l'impitoyable narrateur ; je n'en ai jamais eu connaissance. S'il a quelque cicatrice, ça pourra bien être du côté de l'épaule gauche, mais je n'en mettrais pas ma main au feu.

Mouvement, bruit, agitation prolongée.

Le président porta un regard sévère sur celui dont les antécédens peu flatteurs venaient d'être ainsi démasqués ; il n'avait plus l'usage de la parole ; il était évanoui.

Il eut soin de se remettre de cette rude secousse pendant les cinq ans de retraite qu'il obtint à la maison centrale de Poissy, où il eut en outre le loisir de méditer sur la valeur rétrospective des assignats, et de fabriquer des manches de couteaux pour le bon M. Pradier.

Grâces aux bons soins du premier chirurgien du roi, qui fit rejaillir sa puissante protection sur Jacques Riault, ce dernier fut réintégré dans tous ses droits, et le chétif assignat de dix livres se changea en un brevet de pension de 2,000 fr., reconvertible sur sa fille. Cette bonne et dévouée Marguerite eut un excellent mari dans le docteur M... lui-même, qui était un philosophe pythagoricien, et qui pensait, avec le vicaire de Wakefield, qu'il faut prendre une femme, comme celle-là doit choisir sa robe de noce, moins pour le brillant de l'étoffe que pour le bon usage qu'elle peut faire. C'est un doux et heureux ménage qui habite encore aujourd'hui le quartier Poissonnière. Tout ce que j'ai pu savoir de Jean Vignon, c'est qu'il mangea et but copieusement à la noce des jeunes époux, oubliant qu'il était, par arrêt de justice, dos à dos avec sa femme.

EMILE VANDER-BURAI.

A VENDRE

A CE BUREAU 75 exemplaires des ANNALES DE L'ARCHICONGRÈS DU TRÈS SAINT ET IMMACULÉ CŒUR DE MARIE, publiées à Paris, à un scheling le cahier.

AVIS A MM. DU CLERGE.

LE SOUSSIGNÉ a l'honneur d'informer les MESSIEURS DU CLERGE, qu'il reçoit à l'instant les EFFETS D'ÉGLISES qu'il attendait depuis le printemps, qui consistent en un bel assortiment de Chandeliers et Croix pour autels, Calices, Ciboirs, Ostensoirs, Burettes, Porte-Dieu, Ampoules, Bénitiers, Cartons d'autels, Encensoirs et autres articles de ce genre ; et aussi un bel assortiment de Draps d'or et d'argent, Gallons d'or et d'argent, et de différentes dimensions.

JOSEPH ROY.

Montréal, 11 août 1842.

PROPRIÉTÉ DE J. C. PRINCE, P. DE L'ÉVÊCHÉ. } MONTREAL :
IMPRIMÉ PAR J. A. PLINGUET, IMPRIMEUR. } RUE ST. DENIS.